



## COMMUNE DE JAU DIGNAC ET LOIRAC

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, Monsieur le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est précisé que le budget 2024 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et excédent d'Investissement du Compte Administratif 2023.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité :

- De maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De ne pas faire appel à de nouvel emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

#### I / La section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des taxes et impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des prestations fournies à la population et des produits du domaine (restauration scolaire, Port de Richard, revenus des immeubles), à diverses subventions.

Pour notre commune, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
**1 224 018.33 €**

La fiscalité de la commune :

Il a été décidé en séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2024 d'augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2023.

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.95%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.13%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12.75%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 481 693 €.

Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 253 373 soit une hausse de 9 038 € par rapport à l'an passé.

### Présentation synthétique du budget primitif 2024 en fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	477 935.39	<b>Excédent brut reporté</b>	<b>371 415.34</b>
Dépenses de personnel	445 118.00	Recettes des services	17 301.00
Autres dépenses de gestion courante	125 203.00	Impôts et taxes	526 576.00
Dépenses financières	3 440.00	Dotations et participations	278 575.99
Dépenses exceptionnelles	/	Autres recettes de gestion courante	24 750.00
Autres dépenses	34 000.00	Recettes exceptionnelles	/
Dépenses imprévues	/	Recettes financières	/
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 085 696.39</b>	Autres recettes	5 400.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	/	<b>Total recettes réelles</b>	<b>852 602.99</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>138 321.94</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	/
<b>Total général</b>	<b>1 224 018.33</b>	<b>Total général</b>	<b>1 224 018.33</b>

### II / La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel

**Les dépenses d'investissement** correspondent aux dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Les recettes d'investissement** sont constituées de deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **304 335.00 €**.

Présentation synthétique du budget primitif 2024 en investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>9 136.89</b>
Solde d'investissement reporté	/	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>138 321.94</b>
Remboursement d'emprunts + caution	18 552+ 1400 = 19 952	FCTVA	28 073.06
Travaux de bâtiments (à lister)	45 000.00	<b>Excédent de fonct. Capitalisé</b>	<b>106 808.11</b>
Travaux de voirie (à lister)	46 000.00	Cessions d'immobilisations	/
Autres travaux	33 438.00	Taxe aménagement	10 000.00
Acquisition matériel et mobilier	44 000.00	Subventions	11 995.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	/	Emprunt	/
RAR	115 945.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	/
<b>Total général</b>	<b>304 335.00</b>	<b>Total général</b>	<b>304 335.00</b>

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Extension de la mairie, aménagement d'un vestiaire
- Réfection de la rue de l'église, du parking et le contour de l'église
- Continuité de la réfection du mur du cimetière, installation d'une bâche incendie
- Acquisition de matériel (service technique) et mobilier bureautique

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : /
- de la Région : /
- du Département : 11 995.00
- Autres : /

### III/ Etat de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2023 était de 268 763.76€ avec une annuité pour 2024 de 39 192.84 € (comprenant 18 551.04 € de capital + 20 641.80 € d'intérêts).Aucun emprunt n'est envisagé sur l'exercice 2024.